

AGENT DE DÉVELOPPEMENT - JEP CHARGÉ DES ACM (H/F)

Employeur : comité régional Bretagne – Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)

Lieu : Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35) - accessible depuis le réseau de transports STAR

Type de contrat : CDD 1 an en alternance

Poste à pourvoir : Septembre 2026

1 LES MISSIONS

Rattaché(e) à l'agent de développement JEP, vous participerez au développement des actions éducatives et des projets jeunesse portés par le comité régional Bretagne de la FSCF.

À ce titre, vous serez notamment en charge de :

- participer à l'organisation et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) du comité
- accompagner les associations affiliées dans leurs projets et leurs démarches liées aux ACM
- contribuer au développement des projets éducatifs régionaux, notamment les ELI (Espaces Loisirs Itinérants)
- participer à la veille, à l'identification et à la réponse aux appels à projets et appels d'offres concernant les projet de Jeunesse et d'Éducation Populaire
- concevoir des outils pédagogiques, administratifs et de communication à destination des structures affiliées
- participer à l'organisation et à l'animation des événements et rencontres du réseau Jeunesse de la FSCF Bretagne.
- apporter un appui ponctuel à l'organisation et à l'encadrement des formations BAFA/BAFD, selon les besoins du service.

2 L'ASSOCIATION

Le comité régional Bretagne de la Fédération Sportive et Culturelle de France accompagne les associations affiliées, et les comités départementaux bretons dans le développement de leurs projets sportifs, culturels et socio-éducatifs.

Dans le cadre du développement de ses actions en faveur de la jeunesse, il recherche un(e) alternant(e) pour renforcer son pôle Jeunesse et Education Populaire (JEP).

Le comité Bretagne accueille environ chaque année :

400 stagiaires BAFA

400 jeunes sur les ACM

Une dizaine de jeunes en service civique

Un réseau de formation et d'animation d'une trentaine de personnes actives

3 LE POSTE

CDD en alternance à pourvoir au 21 septembre 2026

A Noyal-Châtillon-sur-Seiche (35)

Rémunération selon la législation en vigueur

Déplacements fréquents sur la Bretagne et occasionnels en métropole

Travail occasionnel en soirée ou le week-end lors d'événements ou de séjours.

Véhicule de service (à partager avec l'ensemble des salariés)

Adhésion au COS Breizh

Prise en charge à hauteur de 50 % des abonnements de transports en commun relatifs aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail, conformément à la réglementation en vigueur.

4 LE PROFIL RECHERCHE

Vous connaissez très bien le milieu de l'animation avec un intérêt pour le secteur associatif et les politiques jeunesse.

Le BAFA et le BAFD n'ont pas de secret pour vous : vous avez-vous-mêmes ces brevets ou équivalent et avez possiblement été formateur.ice.

Vous préparez une formation en alternance de niveau BAC +3 à BAC +5 dans les domaines de l'animation, de la jeunesse, de l'éducation populaire ou du développement territorial, par exemple :

- BUT Carrières Sociales, parcours Animation Sociale et Socioculturelle (ASS) ;
- Licence professionnelle ou Bachelor dans les métiers de l'animation, de la coordination de projets ou de l'intervention sociale ;
- Master en ingénierie de projets, intervention et développement social, politiques jeunesse, ESS ou management des organisations sportives et associatives ;
- DEJEPS (Développement de projets, territoires et réseaux) en alternance.

Vous souhaitez vous investir dans une fédération d'éducation populaire et développer des compétences en gestion de projets, accompagnement des associations, coordination d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et développement d'actions éducatives.

Une expérience dans l'animation, les ACM, le BAFA ou une équivalence constitue un atout.

5 CONTACT ET CANDIDATURES

La lettre de motivation, le CV et toutes informations complémentaire utiles à la mise en place de l'alternance (calendrier prévisionnel...) sont à envoyer à

coordination@fscf-bretagne.fr

En s'adressant à :

**Monsieur le Président du CR FSCF de Bretagne
Monsieur Jean CHÉNOT**

avant le 31 juillet 2026